

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Affection et reconnaissance

Le soixante et unième camp de Valleyres vient de se terminer. Son créateur, M. Regamey, aurait fêté ses cent ans aujourd'hui 19 août. Plusieurs de ceux qui ont participé à cette retraite estivale ne l'avaient jamais rencontré. Les plus jeunes étaient à peine nés à sa mort. Et pourtant, il fut très présent. Nous l'avons souvent évoqué au cours de nos discussions qui portèrent sur mille sujets, le lynchage médiatique, l'histoire vaudoise, la nature, les marchés financiers, le rapport « Valeurs et priorités » du Conseil synodal, le profil de qualification, l'homme prudent vu par Aristote, les relations entre les Etats-Unis et le monde islamique, la paternité divine, le jugement politique et les sectes.

Dans les milieux qui n'ont pas besoin de se renseigner pour savoir, il est arrivé qu'on présente M. Regamey comme un « gourou » projetant ses fantasmes communautaires sur un groupe de personnes fascinées par sa personnalité.

C'est un fait que, pour qui s'arrête aux apparences, la distance n'est pas grande, du respect à la fascination, du maître au gourou. A un certain niveau d'indifférence ou d'insensibilité, on ne la distingue même pas. Mais pour être étroite, la ligne qui les sépare n'en est pas moins profonde et décisive.

Il détestait voir des personnes s'approcher de lui convaincues d'avance, prêtes à absorber béatement la moindre de ses paroles. Ce n'est certes pas le cas d'un chef de secte, qui considère toute vérité comme un effet de sa volonté qu'il convient de recevoir pieusement. Lui vou-

lait au contraire que ses interlocuteurs se rendent librement à ses arguments, ceux-ci valant en eux-mêmes et non à cause de celui qui les énonçait.

Il prenait son bien intellectuel là où il le trouvait, sans préjugé. Il y aurait une étude à écrire sur les emprunts doctrinaux qu'il fit aux penseurs les plus divers tout au long de sa carrière. Il commença très fort, adolescent, en se proclamant « positiviste chrétien », unissant d'un coup saint Paul et Auguste Comte ! Marcel de Corte, Louis Salleron, Paul Ricœur, Georges Renard, Jacques Pirenne, Charles Maurras, évidemment, et combien d'autres lui fournissaient des matériaux dont il se servait librement. Il aimait citer ses inspirateurs, comme autant de maîtres et d'amis. Le gourou, lui, se considère comme la source unique de l'être: il n'y a rien ni personne avant lui.

Le gourou a pour toute chose une explication unique qui tient en quelques phrases simples. C'est qu'il doit subjuguier immédiatement. Son but n'est pas l'échange intellectuel mais le rapt mental. M. Regamey s'efforçait de distinguer prudemment les lois internes de chaque être, animal, personne, groupe, puis les lois réglant les relations entre ces êtres. Cette vision étagée, soutenue par un recours fréquent à l'analogie, lui permettait, selon le vieil adage, de « distinguer pour unir ». Le gourou distingue pour rejeter.

Il aimait réfléchir avec autrui. Le petit groupe lui convenait particulièrement bien. Il savait animer la discussion, relancer le débat, mettre ses interlocuteurs en valeur.

Avancer peu à peu à plusieurs était l'un de ses grands plaisirs. Et parfois, d'un seul coup, il sortait du cadre et renouvelait complètement l'approche. C'était comme un éclair d'intelligence pure jeté sur les idées déjà développées, les reprenant, les complétant, les revivifiant. Comme avocat, il parlait sans difficulté en public et affrontait volontiers ses adversaires dans le cadre de débats contradictoires. Mais il n'était pas à l'aise devant le micro qui absorbe tout sans rien rétorquer. Il craignait l'anonymat des auditeurs et des téléspectateurs, qui exclut absolument le dialogue. Le gourou ne dialogue jamais. Son discours est un monologue autiste, prolongement de sa personnalité et instrument de sa volonté de puissance.

Par souci d'être compris et aussi par respect pour des interlocuteurs qui ne connaissaient pas les subtilités du jargon philosophique, il utilisait le vocabulaire courant. Tout au plus recourait-il à l'occasion à quelques notions de philosophie générale, puissance et acte, matière et forme, substance et accident, essence et existence. Des exemples tirés du quotidien les amenaient sans peine à la portée du citoyen ordinaire. Si nous avions un vocabulaire assez précis et rigoureux, disait-il, nous pourrions nous passer de philosophie. Ce qu'il avait pris d'Aristote et de saint Thomas, c'était, autant qu'une doctrine, une attitude, faite de curiosité et de respect face au monde, de volonté de connaître et de soumission aux faits. Là encore, rien à voir avec le premier degré invasif et monomane du sectaire.

Il aimait la beauté des êtres et des choses, et tout particulièrement des créations humaines. Il y voyait, comme il l'expose dans son livre *Par quatre chemins*, une voie privilégiée pour s'approcher du Créateur. La beauté est une rude ennemie des sectes. Elle en révèle la fausseté intrinsèque. De même que la beauté est l'éclat du vrai, l'esprit de secte engendre inévitablement le kitsch, à l'image du Mandarom de Gilbert Bourdin, messie cosmo-planétaire de Castellane (Hautes Alpes), créateur de l'aumisme et grand pourfendeur de Lémuriens. A elle seule, sa sensibilité à la beauté aurait éloigné M. Regamey de ces mondes parallèles fermés, tantôt doucereux tantôt brutaux, toujours déséquilibrés, tordus, grotesques.

Enfin, une foi classique, si l'on ose dire, à la fois impétueuse et respectueuse des usages, le protégeait de toute dérive sectaire. M. Regamey, conscient de ce qu'il valait, n'en tirait pas orgueil. Il fuyait même les manifestations de reconnaissance ou d'admiration. Pressé de compliments par un fâcheux – mais si gentil, ce fâcheux, si désireux de bien faire –, il détournait le regard, prenait un air absent et déviait dès que possible la conversation sur un sujet moins personnel. Moteur de toute secte, le culte de la personnalité n'était vraiment pas son affaire. Pour autant, il ne nous a pas semblé scandaleux de rappeler son souvenir avec affection et reconnaissance.

OLIVIER DELACRÉTAZ

A propos de l'esprit de milice

Au moment où Marc-Henri Chaudet passe la main et quitte sa charge d'Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons, il n'est peut-être pas inutile de se pencher sur le fonctionnement d'une telle institution.

Vice-abbé lors de la Fête de 1977, Marc-Henri Chaudet a ainsi eu la possibilité de connaître de l'intérieur tous les secrets des rouages de cette imposante organisation. Si bien que lorsqu'est venu le moment de la conception de la fête suivante – un moment clé puisque de lui dépend une grande partie de la réussite à venir – nombre de réflexions préalables étaient déjà en gestation, ou même acquises.

Avec le recul de ces six années, on mesure mieux aujourd'hui la dimension et le nombre de problèmes qui se sont posés à propos de la Fête de 1999. Nous ne parlerons que du domaine artistique. Non que celui des infrastructures et de l'intendance – avant tout celui du financement, par ailleurs parfaitement maîtrisé – soit moins important, mais parce que le premier est celui qui est perçu par le grand public: il assiste à ce spectacle pour voir et pour entendre, et si possible, pour y trouver de la joie.

Il convient aussi de replacer ces choix artistiques dans un contexte qu'aucune

des fêtes précédentes n'ont connu (et qui n'ira que s'accroissant). La concurrence effrénée des shows télévisés – par exemple celui des cérémonies d'ouverture de jeux olympiques – oblige la fête veveysanne à privilégier l'aspect visuel et grand spectacle, qu'on le veuille ou non.

C'est ici qu'il faut saluer le courage et l'esprit d'ouverture qui ont marqué les décisions prises alors. La première, et sans doute la plus déterminante, est d'avoir opté pour un responsable artistique général, dont la vision soit suffisamment forte pour imprimer un style et une unité au spectacle. De là découlent toute une série de décisions majeures qui ont contribué à la réussite (financière aussi!) de 1999. Citons-en trois seulement, parmi beaucoup d'autres:

- l'inversion complète de l'orientation du spectacle, tourné vers le lac, avec cette fois les Alpes de Savoie en toile de fond;
- le choix non pas d'un musicien, mais de trois compositeurs, assurant par là une plus grande diversité d'approches, à différents moments de l'action;
- la présence d'un grand orchestre, intégré au spectacle par son emplacement, formé de ceux de la Suisse Ro-

mande et de Chambre de Lausanne, appelés pour la première fois de leur histoire (!) à collaborer.

La liste serait encore longue des mesures prises pour assurer un parfait déroulement de la fête, à la fois fidèle à une tradition séculaire et riche d'invention créatrice, mais venons-en maintenant à l'objet de ces quelques réflexions, à savoir: le spectateur a-t-il songé un instant que l'Abbé-Président et tous ses collaborateurs (mis à part les artistes) étaient des bénévoles, des « miliciens », qui œuvraient là, à côté de leur profession principale, sans compter ni leur temps, ni leurs forces, ni leur argent?

Au moment où l'esprit de service – qui est à la base même du système de milice – risque de connaître quelques éclipses, il est bon, non seulement de saluer la richesse des rapports qu'il engendre, hors de toute hiérarchie sociale, mais aussi de voir jusqu'où il contribue à rendre possible, voire à animer (dans le sens d'*animare*, conférer une âme) toute une part de la vie de la communauté, dont la Fête des Vignerons offre une image forte et nécessaire.

JEAN-JACQUES RAPIN

Condoléances

Nous avons appris avec tristesse la mort de Monsieur Henry Bercher, décédé accidentellement dans sa 21^e année. Nous exprimons notre vive sympathie à ses grands-parents, Monsieur et Madame Henry Bercher, ainsi qu'à son oncle Monsieur Olivier Bercher, et nous les assurons de toute notre amitié.

SOMMAIRE

Credo	2
S'il faut une confession de foi officielle pour l'EERV, autant revenir au Symbole des Apôtres.	
Catalogue des prestations inutiles (IX)	3
Formation continue: une mécanique institutionnelle qui conduit à la surconsommation.	
Capitulard?	4
Pilet-Golaz ne l'était certainement pas: ses ambiguïtés verbales visaient à ménager la chèvre et le chou.	

Credo

Dans l'édition de juillet-août 2005 du mensuel *Bonne Nouvelle*, nous lisons: «Les nouveaux principes [de l'Eglise évangélique réformée vaudoise]... jouent en gros le rôle d'une confession de foi, puisqu'ils définissent la qualité de membre...» et encore «Nous sommes à mi-chemin d'une confession de foi, elle viendra au prochain tour.» Nous imaginons l'émoi du théologien relativiste, persuadé de pouvoir se passer de garde-fous. Le malheureux réalise tout à coup que la menace dogmatique ne plane plus au loin. La foi humaine serait-elle prête de s'abattre sur sa sacro-sainte liberté de penser n'importe quoi? Rien n'est moins sûr. La question ne date pas d'hier, mais la pente à remonter semble toujours bien raide.

En 1975, M. Regamey répondait déjà de belle manière à la question de la nécessité, du mérite ou du danger du dogmatisme. Trente ans plus tard, l'auteur du présent article se propose de rappeler ces opinions et tente un retour sur la question. La raison s'en conçoit aisément: aujourd'hui encore, jusque dans les prédications, on oppose trop souvent la réalité vécue à des «croyances» prétendument dépassées.

Le fondateur de notre mouvement reconnaissait volontiers la tendance délétère de nombreux chrétiens à remplacer une foi vivante et personnelle par la seule référence au dogme. Certes, reconnaissait-il: «Toute pensée qui faiblit et se dessèche se contente de formules.» Refuge d'une foi vécue, de telles affirmations peuvent se voir réduites à l'emploi méprisable de «sépulcres vides». Les formules les plus sincères, résumé d'une pensée assumée et concrétisée tous les jours, ne sont pas même à l'abri de cette déchéance. Aucune doctrine n'échappe à ce péril. L'anti-dogmatisme libéral pas plus que tout autre, qui se dévore lui-même quand il affirme l'impossibilité de rien affirmer. L'humaine dépendance au dogme s'explique du reste assez aisément. Il est en effet une nécessité impérieuse pour chacun d'exprimer d'une manière accessible ce qu'il pense ou ressent. «Plongé dans le temporaire, le limité, le relatif, l'homme a la nostalgie de l'absolu, qui peut seul satisfaire son intelli-

gence et combler son cœur.» Il conviendra cependant de distinguer le témoignage apostolique des mythes et légendes dont certaines pensées enrobent les vérités trop abstraites.

Après avoir rendu aux païens et aux communistes la réputation de faiseurs de fables qui leur revient de droit, M. Regamey nous rappelle la nature réaliste du témoignage apostolique. Les Evangélistes n'ont pas illustré l'Absolu par des fictions imagées, mais ont au contraire témoigné de faits historiques, qui tombent sous les sens et conservent pour centre la personne du Dieu fait homme. Les Apôtres déclarent avoir vu, entendu et touché Celui qui s'est placé dans la connaissance et sous la puissance des hommes, puis a accompli leur destinée jusqu'à la mort. Le Dieu vivant et ressuscité a pris une réalité visible et tangible, seule convenable pour l'esprit sceptique et infirme. Notre Seigneur a aussi choisi et formé des témoins oculaires dignes de relater ses agissements terrestres. Le dogme chrétien s'exprime donc dans l'enseignement fondamental des Apôtres, résumé dans le Symbole qui porte leur nom. Le témoignage apostolique ne se confond certes pas avec Dieu en personne et ne mérite pas vénération; il transmet toutefois des faits de Dieu, *gesta per Christum*, et force le plus grand respect.

Garante de l'intégrité de l'Evangile, l'Eglise y adjoint des précisions et autres confirmations du Message. La dogmatique de l'Eglise, carapace protectrice faite de précisions exprimées en langage ontologique, tente seulement de conserver intacte ce à quoi elle se doit d'adhérer au plus près. Cette tradition se distingue bien sûr du Témoignage lui-même, mais en demeure cependant tout à fait inséparable en ce monde, pour la simple raison que les erreurs qu'elle entend condamner se renouvellent à chaque génération. Ce rôle est d'importance: si les errements humains ne sauraient perdre les vérités éternelles du Christianisme, ils perdent cependant ceux d'entre nous qui abandonnent l'abri. L'exemple des théologiens libéraux se révèle, hélas, bien éloquent à cet égard. Encore verts ou déjà faits, ces messieurs-dames refusent année après année de voir Dieu dans celui qu'ils

reconnaissent pourtant comme seul Seigneur. Si l'idolâtre confond le dogme avec le Christ lui-même, les dogmes n'en doivent pas moins être reconnus comme de précieux garde-fous. Seul l'orgueilleux prétendra vouloir s'en passer.

Dans l'attente de la Grâce divine, il importe donc de respecter une certaine tradition, afin de nous aider nous-mêmes. Sous l'indispensable dogmatique de l'Eglise, il nous faut rejoindre le témoignage des Apôtres. Dans les faits relatés, il nous appartient de discerner la Parole éternelle puis, par ce témoignage, de nous approcher du Christ-homme. Enfin, dans le Christ-homme, il convient d'adorer Dieu lui-même. Les faits évangéliques sont en effet assez parlants par eux-mêmes. Leur signification surnaturelle se passe volontiers d'explications métaphysiques. La dogmatique doit en tous les cas revenir aux faits de l'histoire du salut. «[L]e dogme est ce qui peut et doit être dit de Dieu.» Mépriser ce mouvement explicatif parce que toutes paroles, toutes notions sont inadéquates pour exprimer la transcendance de Dieu induit à mépriser Dieu se révélant aux hommes. «S'arrêter au contenant en négligeant le contenu, ou briser le contenant revient finalement au même: le contenu s'évapore, la foi perd sa saveur et se dissout dans un système philosophique ou une psychologie tout humaines.»²

Les arguments exposés par M. Regamey ont porté dans beaucoup d'esprits. La demande d'une confession de foi réformée vaudoise ne provient cependant pas uniquement de cette influence, mais semble bel et bien dater de l'abandon du dernier texte de ce type. De plus, l'adhésion de la fédération des Eglises Protestantes de Suisse au Conseil œcuménique des Eglises nous fait côtoyer d'autres institutions et nous pousse à dire qui nous sommes. L'idée dogmatique séduit donc, comme peut séduire l'idée d'un évêque protestant pour le Canton. Or, si changement il y a, les libéraux tenteront toujours d'imposer leurs fadaïses. Le personnel ou les structures actuelles ne semblent point offrir de garanties suffisantes pour encourager l'innovation et tout reste à craindre: pas plus que nous ne saurions tolérer un évêque-assistant social ou une

papesse-chargée de presse, nous ne pouvons imaginer sans frémir une confession gauchisante, dans tous les sens du terme. Un retour à ce que nous possédons déjà semble encore une fois salutaire. Notre cher *Psaumes et Cantiques*³ présente comme confession de foi des symboles indiscutables, qui collent à l'Evangile. Nous pouvons fort aisément élaborer ou reprendre un texte fondamental qui se conforme lui-même à ces affirmations essentielles, ou même adopter l'un ou l'autre de ces symboles comme *credo*. Toute notre Eglise le confesserait alors avec profit. Ces textes œcuméniques apparaissent plus beaux et chargés de plus de sens que la plupart des nouveautés que l'on croit pouvoir rédiger de nos jours. Très souvent, les tentatives contemporaines se signalent par leur indigence et empruntent au glossaire idéologique. Elles ne peuvent que diviser les chrétiens. Par le retour à une dogmatique issue des symboles mentionnés, notre Eglise se garderait en outre d'un danger plus pressant encore que l'ajout maladroit ou malhonnête: l'amputation et l'oubli d'une partie du Message. La référence à la Bible en son entier et aux interprétations strictes du Texte demeurent seules envisageables. Notre confession de foi devrait garantir ce retour à l'essentiel.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ G.D., «Nous n'avons pas jeté la Trinité!», in *Bonne Nouvelle*, N° 6-7, Juillet-août 2005, p. 10. La deuxième citation était déjà reprise de Monsieur le pasteur Etienne Roulet, membre du Conseil synodal.

² Pour ce qui précède la conclusion de cet article, lire ou relire M. Regamey, «Les dogmes», in *La Nation*, N° 981, 2 août 1975, disponible plus aisément dans Philibert Muret (éditeur littéraire), *La plume de Marcel Regamey, Choix d'articles*, Cahier de la Renaissance vaudoise N° CXVII.

³ Lui aussi menacé par une nouveauté (V. Olivier Klunge, «Les mystères du nouveau psautier», in *La Nation*, N° 1755 du 1^{er} avril 2005), notre psautier actuel présente le Symbole des Apôtres et celui de Nicée-Constantinople. Le titre du chapitre consacré à ces reproductions ne laisse planer aucun doute quant à leur rôle: «Confession de foi».

Hospices cantonaux: On nous écrit

Contrairement à ce que vous écrivez (*La Nation* N° 1759 du 27 mai 2005), la démarche qualité du CHUV n'a pas à figurer dans le catalogue des prestations utiles ni dans celui des coûts excessifs.

La mise en œuvre de procédures standardisées de travail et de contrôle permet notamment d'améliorer la prise en charge des patients, la traçabilité des mesures prises et la sécurité des soins. Non seulement son utilité, mais son efficacité, sont démontrées dans des domaines aussi différents que l'hygiène hospitalière, l'alimentation ou la tenue des dossiers des patients. Cette mise en œuvre est du reste liée aux exigences fixées dans la LAMal en ce qui concerne la qualité (art. 58 LAMal et art. 77 de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie).

Les résultats obtenus justifient largement les montants engagés dans la démarche qualité, au demeurant fort modestes par rapport au budget global de l'établissement. L'institution engage en effet 1,1 million de francs par année sur un budget global de près d'un milliard. Il est vrai que ce montant peut être aisément doublé compte tenu du fait que les services ou départements impliqués sont invités à y

contribuer financièrement, ce qui représente, à nos yeux, une garantie de leur engagement.

L'expérience du CHUV montre enfin que la démarche qualité aide efficacement les services à réfléchir à leur organisation et à leur fonctionnement et à en améliorer les rouages, en particulier en favorisant la communication entre leurs collaborateurs. Les certifications ou accréditations obtenues témoignent d'ailleurs d'un engagement réel, et non de commande, de la part du personnel des services concernés.

DANIEL PETITMERMET
Directeur
Développement stratégique
et Qualité

M. Petimermet ne contredit aucun des chiffres avancés dans l'article cité. Il admet même l'estimation des frais occultes du Programme qualité, frais payés par les divers services hospitaliers pour les décharges accordées à leurs répondants d'assurance de qualité et autres auditeurs internes.

Ce n'est pas parce que la démarche qualité ne représente, tout compris «que»

deux à trois millions sur le milliard de budget du CHUV qu'il ne faut pas s'interroger sur son coût et son utilité. Les prestations des caisses maladies ou accidents déduites, c'est bien l'Etat qui finance les Hospices cantonaux et le CHUV. Or, les assureurs paient sur tarif pour des actes médicaux fournis, mais pas pour l'administration ou la conduite des démarches qualité. Toute économie dans ce domaine servira intégralement à soulager le déficit de l'Etat.

En citant la standardisation des procédures de travail dans le domaine de l'hygiène hospitalière et de l'alimentation comme exemples démontrés (par qui, sur quels critères?) de l'efficacité des démarches qualité, M. Petitmermet nous fournit les verges pour le fouetter. Ces deux domaines ne sont pas directement concernés par la LAMal et son ordonnance d'application, ce qui suggère que le programme qualité du CHUV en fait probablement plus que ce que n'exige la loi.

Une connaissance, physiothérapeute au CHUV, nous a expliqué passer près du tiers de son temps de travail en colloques et actes administratifs (gestion des dossiers, saisie de données statistiques...), ne disposant

plus du temps jugé nécessaire pour les soins à donner. Ceci l'agace d'autant plus que son collègue, détaché pour des mandats qualité, n'assume des traitements aux patients qu'à titre très occasionnel. Cet exemple (qui, soit dit en passant, ne parle pas pour l'amélioration de la prise en charge des patients) suggère que ce n'est pas au nombre d'accréditations et de certifications obtenues que se mesure l'engagement réel du personnel en faveur de la démarche qualité.

Nous persistons à croire que la systématisation des actes professionnels que suscitent les normes d'assurance de qualité n'est pas souhaitable dans le domaine médical. Cette approche privilégie une prise en charge mécanistique des pathologies, considérées comme ultime objet de l'activité médicale. Nous préférons une médecine qui soigne des personnes, la maladie ou les blessures n'étant qu'une partie, un aspect particulier de ces personnes. C'est dans cette perspective qu'il nous paraît salutaire, tant pour les patients que pour les finances de l'Etat, de renvoyer quelques délégués et auditeurs qualité au lit du malade.

C. C.

Catalogue des prestations inutiles (IX)

Favoriser tout processus permettant d'identifier, d'évaluer et de développer les compétences répondant aux exigences actuelles ou futures. Les besoins de formation n'existent pas... Mais nous avons tous besoin de compétences, et si possible, de compétences génératrices de compétences nouvelles.

(leitmotiv du CEP)

Le Centre d'Education Permanente pour la fonction publique (CEP) est une fondation de droit privé créée en 1992 par l'Etat de Vaud, l'IDHEAP et l'Université de Lausanne. Son catalogue propose une offre de près de 120 cours, à laquelle il faut ajouter des formations sur mesure. Son mandat principal est de fournir et d'organiser la formation permanente des collaborateurs de l'Etat de Vaud. Les cours proposés sont également ouverts à d'autres clients institutionnels (notamment les communes) ou du secteur parapublic.

Près des deux tiers de l'offre concernent les techniques de communication, le développement de la personnalité, les méthodes de travail, la gestion du personnel et les méthodes de direction. A l'exception des domaines de la bureautique (26 cours proposés) et de la comptabilité pour les apprentis (ce qui n'est pas à proprement parler de la formation continue), le CEP n'offre pas de mise à jour des connaissances professionnelles. L'organisation de ce volet important de la formation continue est laissée à la responsabilité des départements. Par exemple, c'est le DFJ et non le CEP qui organise le recyclage pédagogique de ses enseignants.

En 2004, le CEP a enregistré 5920 demandes de formation dont 80% provenant du personnel de l'Etat. Ces inscriptions ont conduit à l'organisation de 396 sessions de cours suivies par 4950 participants. Chaque participant a passé en moyenne 1,84 jour en forma-

tion. Ces chiffres ne concernent cependant que les formations inscrites au catalogue. A côté de celles-ci, des formations sur mesure (individuelles ou par service) ont accueilli 1462 participants.

Le budget de fonctionnement du CEP se monte à quelque trois millions de francs. Par souci de transparence comptable, les comptes de la fondation ne sont pas mélangés avec ceux de ses trois membres fondateurs et clients. Le CEP loue ainsi ses locaux et salles de cours à l'Etat. De même, lorsqu'un employé de l'Etat fonctionne comme formateur au CEP, ses prestations sont facturées au Centre.

Pour les employés de l'Etat, l'inscription aux cours nécessite les signatures du supérieur direct et du chef de service. Quoique la journée de cours revienne à 300 francs, la formation ne coûte rien au service employant le participant: le CEP facture la totalité de ses prestations au service du personnel de l'Etat, mais celui-ci ne ventile pas les factures. Les services sont par contre informés du coût des formations reçues par leurs collaborateurs au moyen d'une facture *proforma* que le CEP leur fait parvenir.

* * *

L'offre foisonnante du CEP conduit à certaines redondances. Nous avons recensé deux cours pour se préparer à la retraite, trois pour maîtriser la manière de s'exprimer, quatre pour mieux gérer son emploi du temps et améliorer son efficacité, cinq traitant de la gestion et la prévention des conflits! L'utilité de certains cours laisse songeur: par exemple, «En finir avec les erreurs alimentaires» propose des rudiments de diététique et se termine par un repas sain préparé en commun.

Le CEP, dans son rapport annuel, s'inquiète de la diminution du nombre d'inscriptions enregistrées de 2003 à 2004. Ce constat le conduit à faire évoluer l'offre, notamment avec l'intro-

duction de nouveaux modules au catalogue. Simultanément, la fréquentation des formations sur mesure enregistre une forte augmentation. Sur ce point, le CEP affirme simplement répondre au mandat arrêté par ses fondateurs et clients. Dans les faits, on peut soupçonner la fondation de faire quelque peu du clientélisme en suscitant des envies de formation dont l'Etat n'a peut-être pas forcément besoin. Ce n'est pas son leitmotiv qui contredira cette appréciation.

Le système d'inscription et de facturation à l'Etat est un autre facteur propice à une surconsommation de formation. Le règlement sur la formation continue du personnel de l'Etat de Vaud garantit un droit annuel de trois jours de formation à chaque collaborateur. Un supérieur ou un chef de service est donc tenu d'apposer sa signature au bas de l'une ou l'autre demande de formation adressée par un collaborateur. Cette petite signature est délivrée d'autant plus facilement qu'elle n'a aucune portée financière sur le service concerné.

On l'a vu, la majorité de l'offre du CEP concerne le développement de la personnalité et les méthodes de travail. Si les employés de l'Etat sont de particulièrement bons clients pour ce genre de formation, doit-on en conclure que, de manière générale, leur niveau de compétence ne correspond pas aux exigences de leur poste? Il serait dans ce cas urgent de revoir le système de sélection et de promotion du personnel de l'Etat.¹ Nous pensons au contraire que les besoins en formation ne sont pas supérieurs à l'Etat que dans le secteur privé. La forte consommation de cours méthodologiques tient surtout à la facilité d'accès à ces cours et à la complaisance du Canton pour payer de telles formations.

* * *

Observé isolément en tant qu'institution de formation, le CEP est plutôt digne de compliments. Il propose des formations à des prix tout à fait compétitifs, situés parfois à la moitié des tarifs pratiqués dans le privé. Un système d'évaluation croisée (le participant et son chef sont appelés à juger de l'apport du cours) permet au CEP de faire évoluer son offre en fonction de la demande. On peut tout au plus lui reprocher son curieux leitmotiv affirmant que «les besoins de formation n'existent pas».

Le problème du CEP est d'avoir l'Etat de Vaud comme client majoritaire. Ce client ayant les poches vides, il paraît légitime de lui demander de réduire ses appétits de formation. Il ne restera donc au CEP qu'à se redimensionner en conséquence ou à chercher d'autres clients. C'est apparemment la voie choisie puisqu'il s'appête à reprendre l'entier de la formation continue des employés de la ville de Lausanne.

Une réduction des frais de formation continue ne peut venir que de l'Etat lui-même. Pour ce faire, il doit commencer par supprimer le droit réglementaire à la formation continue, ce qui lui permettra de mieux sélectionner les demandes de formation faites par ses collaborateurs. Une ventilation des frais de formation sur les différents services nous paraît également souhaitable pour contrôler et recentrer la demande. Ces deux mesures permettront de réduire significativement les dépenses de l'Etat consacrées à des formations qui répondent plus à une mode qu'à un réel besoin de perfectionnement professionnel chez ses employés.

CÉDRIC COSSY

¹ Faut-il, par exemple, offrir les cours «Déléguer au quotidien» ou «Atteindre ses buts par la négociation» à un mauvais chef? Cette personne n'a manifestement pas le bon profil et devrait être replacée à un poste plus conforme à ses capacités...

Revue de presse

Si seulement il avait raison!

Heureuse surprise: dans 24 heures du 20.07.2005 («Le second attentat d'un (ex?) anarchiste»), M. Michel Thévoz rend compte d'un bouquin récemment paru: *Regard sur le monde d'aujourd'hui*. L'auteur, M. Claude Frochoux, s'était signalé au temps du franquisme en commentant un premier attentat contre le Consulat d'Espagne à Genève. Les lignes suivantes sont d'autant plus remarquables:

[...] *Au regard de Frochoux, l'homme est décidément trop égoïste, méchant et cupide pour pouvoir appliquer quelque collectivisme que ce soit. La parenthèse utopiste qui s'est ouverte en 1789 s'est aujourd'hui refermée, définitivement. L'échec du socialisme est si patent, si universel qu'on ne peut que l'avaliser.* [...]

Ce second attentat, cette fois-ci contre l'idéologie de 1789, nous paraît entaché d'optimisme. Si seulement M. Frochoux avait raison! Ce qui par contre nous semble digne d'intérêt, c'est le rapport qu'il établit d'une part entre le mal, dont l'origine est d'abord dans le cœur de l'homme, et d'autre part l'idéologie révolutionnaire. Pour celle-ci, et celles qui en sont les filles, la racine du mal est toujours extérieure à l'homme. Pour les Lumières: l'obscurantisme; pour le marxisme: le capitalisme; pour le nazisme: les Juifs; pour mai 68: le poids

du passé. L'attentat anarchiste de M. Frochoux contre 1789 nous réjouit.

Pour mettre tout le monde d'accord

Le *Cantique suisse* joue de malheur. Il lui a fallu plus d'un siècle pour être officiellement reconnu (1965). Plus de 80% des Suisses sont incapables de chanter la première strophe. Quand aux suivantes... Le 1^{er} août déclenche périodiquement des attaques contre ce chef-d'œuvre patriotique et de bonnes âmes proposent la création d'un nouvel hymne national plus conforme à l'esprit de notre temps. Cette année c'est la conseillère socialiste bernoise, M^{me} Margret Kiener Nellen qui vient de déposer à ce sujet une motion au Parlement. M. Michel Audétat (*l'Hebdo* du 28.07.2005: «Le *Cantique suisse* à la poubelle?») analyse l'offensive de la parlementaire et nous fait part des réflexions qu'elle lui inspire:

[...] *Notre hymne national présenterait l'inconvénient rédhibitoire d'être suisse. Véhicule de la «pensée nationaliste», il serait comme elle «un instrument contre l'intégration des étrangers et un facteur nombriliste d'identification nationale, avec pour conséquence la xénophobie et le racisme...». On se frotte les yeux en se jurant de ne plus forcer sur la verveine... Mais non, on a bien lu. Qui conque entonnerait ce paisible cantique serait donc à ranger aux côtés des crânes rasés qui vont s'agiter à la Grutli-Party du 1^{er} août? Doit-on alors saisir la Licra?*

Curieusement, ce n'est pas l'omniprésence de Dieu dans ce chant qui hérisse le poil socialiste de Margret Kiener, mais plutôt le fait que ce Dieu ne soit pas le bon. Car l'idée d'un «Dieu dans la patrie» serait «isolationniste» et contredirait par là même «l'enseignement des grandes religions». On en profite pour saluer au passage l'invention de ce Dieu «isolationniste», c'est-à-dire blochérien, qui devrait être détrôné par une divinité ouverte et multiculturelle: une nouvelle théologie est née.

Enfin, notre hymne national serait insupportablement phalocrate, Margret Kiener appelle de ses vœux un nouvel hymne qui respecte les Suisse[sse]s jusque dans l'orthographe des genres et le choix des paroles: «L'égalité de l'homme et de la femme doit bien sûr y être évoquée». Bien sûr... On imagine donc que la patrie ne saurait être mentionnée sans qu'on y ajoute la matrice. [...]

Au fond, a-t-on vraiment besoin d'un hymne national? Pour conclure les discours prononcés à la radio et à la TV le 1^{er} janvier et le 1^{er} août par le Président de la Confédération, pour donner une touche solennelle aux cérémonies militaires ou sportives? Certes. Mais pour cela la musique seule suffit. Bien sûr, ce n'est ni du Mozart, ni du Beethoven, mais L'Internationale chantée à la fin des congrès par les camarades de la parle-

mentaire bernoise ne vaut pas mieux. Pour les fêtes du 1^{er} août, ceux qui tiennent absolument à donner de la voix pourront toujours fredonner: «pam-pam-pam-pam-pam-pam-pam» en accompagnant la fanfare. Cet hymne sans paroles ne sera ni nationaliste, ni théologiquement incorrect, ni phalocrate. Que veut-on de mieux?

E. J.

Félicitations

Margaux, fille de Monsieur et Madame Pascal Turin-Tuscher a vu le jour le 14 juillet. Nous adressons nos félicitations aux parents et aux grands-parents, Monsieur et Madame Jean-Pierre Tuscher.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Capitulard ?

Les commentateurs généralement appliqués à chercher la petite bête dans le moindre propos du conseiller fédéral Blocher ont bien dû rester sur leur faim à la lecture du discours prononcé au Grutli le 24 juillet, 65 ans après le fameux rapport du Général sur la même prairie historique. Discours remarquablement pondéré en effet (nous en avons sous les yeux la traduction intégrale), centré sur l'événement commémoré : affirmation d'indépendance et de volonté de défense dans le strict respect de la neutralité. Pas un mot sur les sujets brûlants de l'heure : rien sur l'Europe, rien sur les prochaines votations, rien sur les étrangers, rien sur la collégialité, rien sur l'armée XXI... Bref, un plaidoyer parfaitement correct, à partir d'un point capital de notre histoire.

* * *

Une réserve pourtant : M. Blocher évoque en passant le fameux discours du Conseil fédéral du 25 juin 1940 (un mois avant celui du Général), en des termes critiques qui méritent d'être reproduits :

L'esprit de la défaite commençait à hanter le pays. Le moral menaçait de s'ef-

fondrer. Et le Gouvernement ? Ce que le Conseil fédéral proclama au cours de ces semaines n'était d'aucune aide et manquait de résolution. Le 25 juin 1940, le Président de la Confédération, Pilet-Golaz annonçait : « Pourrions-nous envisager sans retard une démobilisation partielle et graduelle de notre armée ? » Au lieu de faire preuve de résolution, il préféra abandonner face au danger et à la détresse. Et il ajouta de façon sibylline : « Le temps est venu de la renaissance intérieure. Chacun de nous doit dépouiller le vieil homme. » Mais que voulait-il dire ? Pourquoi ce vieil homme devait-il être dépouillé ? Et à quoi devait ressembler ce nouvel homme ? Compte tenu de l'appel lancé par le Nord en faveur d'un nouvel homme, les paroles de Pilet-Golaz ne pouvaient être interprétées que dans ce sens, tout comme Hitler qui ne concevait la nouvelle Europe que sous le joug allemand. Peut-être le Conseiller fédéral voulait-il dire tout autre chose ? Peut-être Pilet-Golaz croyait-encourager par ces paroles l'esprit de la résistance ? C'est bien là que résidait le problème. En ces temps difficiles, la population

attendait une position claire et nette, position qu'elle ne pouvait manifester pas obtenir du Conseiller fédéral.

En bref, notre orateur ne condamne pas formellement le Conseil fédéral (dont Pilet-Golaz n'était que le porte-parole), mais déplore l'ambiguïté de son message. Cette appréciation est compréhensible ; mais il y manque une explication. Il importe en effet de souligner que cette ambiguïté n'est pas un défaut ou un aveu de faiblesse, mais, prise dans son contexte, une qualité et un signe d'habileté.

Le discours du 25 juin devait être radiodiffusé. Il allait donc être reçu non seulement par les Suisses (il y avait de quoi) mais par les Allemands triomphants (et rejoints par les Italiens), les Français effondrés et divisés, les Anglais seuls à continuer la bataille, les Américains non encore engagés.

Il était donc vital que le message helvétique puisse être compris de diverses manières, en évitant de distribuer des félicitations et autres appréciations par trop marquées. Exercice périlleux donc, mais réussi... et complété un mois plus tard par

le rapport militaire du Grutli, qui doit être compris comme un complément et non une contestation du message du gouvernement. Le Général était pleinement dans son rôle et parfaitement à l'aise en tenant des propos plus musclés, destinés à ses subordonnés et parvenus en quelques heures jusqu'au dernier soldat, sans compromettre l'autorité politique.

* * *

En diplomatie, le double langage est un art délicat, mais nécessaire. Pilet-Golaz l'a remarquablement pratiqué, sans défaillance et sans ignorer qu'il serait mal jugé. Il est parfaitement gratuit, voire injurieux, de traiter son discours (qui était en réalité celui du Conseil fédéral unanime) de « capitulard » comme on a pu le lire dans *24 heures* du 3 août 2005. On frémit en imaginant les effets possibles d'un éventuel discours plus ou moins « cocorico » sur des voisins déjà peu enclins à nous supporter.

M. Blocher avait raison : le discours du 25 juin était ambigu. Mais il a eu tort d'y voir un défaut : c'était au contraire une exacte adaptation à la malice des temps.

PHILIBERT MURET

Aspects de la vie vaudoise réunis par Frédéric Monnier

Nouvelle carte de randonnées pour le Chablais

(fm) C'est à un beau travail d'équipe qu'est due la nouvelle carte au 1:25000 du Chablais vaudois. Municipalités et Offices du tourisme de Bex, Ollon, Villars et Gryon planchaient depuis 2002 sur ce projet coordonné par M^{me} Janick Budry, directrice de l'Office du tourisme bellerin. Remodelant en profondeur l'édition précédente de 1990, la nouvelle carte, outre les itinéraires pédestres, propose notamment comme nouveauté les chemins VTT ; au dos du document, on trouve des renseignements sur la faune et la flore, ainsi que sur les quatre communes à l'origine du projet. Un document indispensable pour (re)découvrir le Chablais vaudois, disponible pour le prix de 27 fr. 80 dans les offices du tourisme, les stations-service, les postes et les kiosques.

Costumes.vd

(fm) Tel est le titre d'une exposition sur les costumes traditionnels et uniformes de parade du Pays de Vaud, à découvrir actuellement et jusqu'au 31 août à l'Hôtel de

Ville de Lausanne. Toutes sortes d'animations sont prévues autour de ce thème : tressage de paille (jeudi 25 août), vannerie (samedis 20 et 27 août), confection de bijoux en cheveux naturels (lundis 22 et 29 et mardis 23 et 30 août), sans compter des démonstrations quotidiennes de dentelles aux fuseaux, filet, etc. Organisée par l'ACCV, l'exposition accueille également les Amis du patois vaudois et l'Association des paysannes vaudoises. Invités indispensables d'une telle manifestation, les bricolets, fabriqués et vendus sur place !

[Lundi de 12h à 18h30, mardi-vendredi de 10h à 18h30, samedi de 9h à 17h]

Jean-Baptiste Tavernier, baron d'Aubonne

(fm) Jean-Baptiste Tavernier naît en 1605 à Paris et manifeste tout jeune d'étonnantes dispositions pour le voyage ; il commence par la Pologne, où il s'était engagé pour combattre les Turcs, puis séjourne à Constantinople, en Palestine et en Perse (1632). Dès 1638, il entreprend plusieurs voyages dans l'Asie méridio-

nale qu'il relate dans un ouvrage publié en 1676 : *Six Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*, qui connut un immense succès et dont Montesquieu devait se servir lorsqu'il rédigea ses *Lettres persanes*. Anobli en 1668 (ou 1669 selon d'autres sources) par Louis XIV, il décide alors de s'établir dans « cette belle portion de la Suisse que l'on appelle le Pays de Vaud » qu'il compare au sud de l'Arménie ! C'est ainsi qu'il achète en 1670 le château d'Aubonne et sa baronnie. Le réalisateur

Philippe Nicolet nous raconte l'épopée de ce personnage hors du commun dans un film bref (à peine une heure) destiné à la télévision, mais que l'on pourra voir en avant-première les 19 et 20 août à 17h30 et 19h, 21 août à 16h30 et 18h au cinéma d'Aubonne (entrée libre) et le 12 septembre, 20h, à l'Octogone de Pully. A noter que, sous l'impulsion de l'auteur du film, des extraits du livre de Tavernier viennent d'être réédités (317 pp., Ed. Favre/Tribune de Genève 2005).

Le Coin du Ronchon

Mal léché

Alléluia ! Cela faisait cent ans que nous l'attendions, et le voilà parmi nous ! Tel un banc de Raéliens ébahis de voir atterrir leur premier Elohim, tout ce que la Suisse compte d'écolos en sandales, d'amis des bêtes, de fanatiques des biotopes et d'adeptes de la mobilité douce, a manifesté sa joie d'apprendre qu'un ours rôdait à nouveau en nos contrées. Le summum de la paranoïa affective a été atteint dans le communiqué de presse de Pro Natura intitulé « Bienvenue à l'ours – Pro Natura espère que l'ours observé dans le Parc National s'installera en Suisse et n'y restera pas seul ». Jamais envahisseur n'avait été accueilli avec autant d'empressement. Le texte insistait lourdement sur le fait que le plantigrade ne présentait aucun danger pour l'homme, donnant force conseils pratiques : « Si vous vous trouvez face à face avec un ours, restez calme et immobile. Parlez-lui et, surtout, évitez de fuir précipitamment. (...) Si un ours surgit inopinément devant vous et se dresse, c'est pour mieux vous voir (...). Là encore, restez calme et parlez-lui ». « Sans oublier non plus que l'ours mérite le respect », renchéissait l'Office fédéral de l'environnement sur son site internet.

Trois jours plus tard, l'ours avait tué un veau – qui lui avait sans doute manqué de respect. Rompant avec la propagande lénifiante du lobby écologiste, *Le Matin* osa dénoncer l'aveuglement de ceux qui minimisaient le danger, et le romantisme puéril avec lequel on dépeignait un animal pesant

tout de même 200 kg et mesurant trois mètres de haut. (« C'est pour mieux te voir, mon enfant ! ») Pour ou contre ? Le sujet médiatique de l'été était lancé (du moins jusqu'à l'arrivée d'un autre visiteur moins poilu mais plus sage). Tous les journaux s'y sont mis : il suffisait d'ouvrir n'importe lequel pour y trouver l'ours. On allait tout savoir sur le grizzli. Les journalistes donnaient la parole aux experts qui avaient vu les experts qui avaient vu l'ours. On savait à quelle heure il était sorti du bois, quel reste de jarret il avait avalé, et lorsqu'il avait disparu, un fonctionnaire de la Confédération venait nous expliquer qu'il était probablement parti au Tessin chercher... des châtaignes ! Et pourquoi pas du persil, pour accompagner la tête de veau ?

En attendant, la *nounoursmania* a gagné les esprits. La presse de boulevard cherche un nom à notre nouvelle mascotte. Les caricaturistes s'amusent à compléter l'écusson des Grisons. Les foules se précipitent au Val Müstair, pour la plus grande joie des hôteliers. Reste-t-il seulement quelque chose d'original et de drôle à écrire sur cet ours mal léché ? Attendons plutôt l'étape suivante, lorsque les écologistes auront entrepris de réintroduire le tyrannosaure dans les bois du Jorat – un atout inestimable pour notre biodiversité ! – et que l'administration, tout en martelant que la bestiole a généralement peur de l'homme, édictera quelques règles de sécurité extraites de *Jurassic Park*.

LE RONCHON

Qui a écrit cela ?

Je suis amer de constater, en effectuant mon propre petit test « PISA » auprès de mes deux fils, qu'après 9 ans d'enseignement, dont l'école secondaire, ils ne savent toujours pas que la chaleur n'est rien d'autre que l'agitation des molécules. Ils ne savent pas énumérer les trois états d'agrégat – à savoir solide, liquide, gazeux –. Ils n'ont jamais entendu souffler mot de la géographie, de l'histoire ou des institutions politiques des Etats-Unis, mais ils ont traité plusieurs fois des pauvres Indiens.

Comme conclusion, je rappelle aux écoles et aux instituteurs qu'ils se ridiculisent s'ils se limitent à enseigner « les méthodes », quitte à négliger complètement un certain savoir de base. Et tant pis si ce savoir passe par l'effort d'apprendre par cœur. Qui plus est, seul le fait de connaître ces données de base permet d'appliquer des méthodes. Il faut du liquide dans un verre réactif...

MM. Pierre Junod d'Echandens et Louis Vulliémoz des Monts-de-Corsier ont

reconnu M. Beat Kappeler comme l'auteur de ces lignes. Seul M. Vulliémoz nous a donné la référence exacte (*Coopération* du 26 janvier 2005) et gagne l'abonnement gratuit.

Dans l'entre-deux-guerres, l'antisémitisme n'était pas l'apanage de l'Allemagne nazie. Qui donc a écrit cela en 1933 ?

« Les Juifs se caractérisent par des formes déterminées de délits : l'escroquerie, la duperie, la calomnie et, surtout, l'usure [...]. Ces faits font soupçonner que la race influe sur la délinquance. [...] Les gitans constituent habituellement des groupements délictueux où la paresse, la fureur et la vanité prédominent. Parmi eux, les homicides sont plus nombreux. » Quant aux « Arabes », « il y a quelques tribus honnêtes et laborieuses mais les plus nombreuses sont aventurières, imprévoyantes, oisives et portées aux larcins. »

Le premier lecteur à nous donner la référence exacte gagne un abonnement d'une année à *La Nation*.